



LYCEE POTHIER
(0450049j)
2 bis rue Marcel Proust
45 000 Orléans
Tél : 02.38.79.56.00

N° de séance : 5/2019-2020

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Vendredi 29 mai 2020
(Visioconférence)

Heure de début : 16h05 ; Heure de fin : 17h30

Présidence : Pascale GAUTROT-LAMOUREUX, Provisoire
Secrétariat : Mathilde ROUSSET de PINA, Gestionnaire
Membres présents à l'ouverture du CA : 21
Dont 20 votants - Quorum : -
(Listes d'émargement CA en annexe)

Le Président de séance

LA PROVISEURE
PASCALE GAUTROT-
LAMOUREUX
Pascale GAUTROT-LAMOUREUX

Le Secrétaire de séance



Mathilde ROUSSET de PINA

À Orléans, transmis le : 05.06.2020

Ordre du jour :

1) Conseil d'administration

- Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du mardi 28 janvier 2020
- Protocole Sanitaire (covid19)

N° et nature des Questions traitées	Nombre Feuillets	Réservé à l'administration
I – Conseil d'administration	7	
II –		
III –		
IV –		
V –		
TOTAL DES FEUILLETS + pages de garde + page d'émargement	7	

Compte rendu des questions traitées dans le chapitre :

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réservé à l'administration
destinataire

Installation du Conseil d'Administration

En raison de l'épidémie de Covid19, le Conseil d'Administration se déroule par visioconférence.

Mme GAUTROT LAMOUREUX, chef d'établissement, présente l'ordre du jour et demande à ce que soit ajouté l'approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du mardi 19 mai 2020.

Ordre du jour adopté à l'unanimité avec en ajout :

« Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du mardi 19 mai 2020 »

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 20

16h08 : Mme LESNÉ est déconnectée. Le nombre de votants passe à 19.

Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du mardi 19 mai 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 19

Protocole Sanitaire :

Au préalable, Mme GAUTROT-LAMOUREUX rappelle que l'adoption d'un Protocole Sanitaire est obligatoire et ne fait donc pas l'objet d'un vote. En revanche l'annexe au Règlement Intérieur relève du Conseil d'Administration et doit par conséquent être votée.

Elle remercie également Mme ROUSSET de PINA pour le travail effectué sur ce protocole tout au long des différentes commissions (CHS, Commission Permanente) menant à ce CA.

Mme ROUSSET de PINA présente le Protocole Sanitaire.

Elle débute par l'annexe au Règlement Intérieur dont le but est d'organiser le retour des élèves. Elle rappelle l'obligation d'assiduité en présentiel ou à distance et fait remarquer que le retour au sein de l'établissement ne se fera que sur la base du volontariat.

16h15 : Mme LESNÉ se reconnecte. Le nombre de votants passe à 20.

Les horaires des élèves du second cycle (9h00-11h30 / 14h30 – 17h00) sont pensés de manière à ce qu'ils ne croisent pas les étudiants de CPGE, créant ainsi des flux séparés.

Mme ROUSSET de PINA indique qu'une nouvelle entrée (2^{ter} rue Marcel Proust) est utilisée afin de diviser les flux d'élèves accédant à l'établissement.

De plus, elle rappelle que le Protocole Sanitaire attribue un rôle important aux parents.

En effet, on attend de leur part qu'ils :

- 1- sensibilisent leur(s) enfant(s) en amont aux gestes barrières
- 2- prennent la température de ces derniers avant chaque départ pour le lycée

Il s'agit de deux éléments majeurs contribuant à l'efficacité du Protocole Sanitaire dans sa globalité.

M.MOREAU, *représentant des élèves*, demande où se dérouleront les repas. Mme la Provisseure répond que les élèves n'auront cours que par demi-journée afin d'éviter le problème de la restauration. Quoi qu'il en soit, les repas doivent être pris à l'extérieur de l'établissement.

Mme LESPINASSE, *représentante des personnels enseignants et d'éducation*, demande plus de précisions quant aux déplacements des élèves autorisés par le protocole. Mme GAUTROT-LAMOUREUX explique qu'il s'agit des sorties de classe pour se rendre à l'infirmerie ou aux toilettes. Elle rappelle que dans tous les cas, c'est l'enseignant qui autorise ou non les sorties.

Concernant le protocole général, Mme BOYER, *représentante des personnels enseignants et d'éducation*, fait remarquer que certains points sont obsolètes depuis l'annonce gouvernementale de la veille. Mme ROUSSET de PINA acquiesce et rappelle que dans le contexte actuel les informations évoluent très rapidement.

Par ailleurs, Mme la Provisseure annonce que la direction académique a approvisionné le lycée en masques. Le personnel et les élèves en seront donc pourvus.

Mme BOYER demande si le lycée dispose de visières. Mme ROUSSET de PINA explique que M. BEZELGUES, *enseignant de SSI*, en a fabriqué environ 200 et qu'ils seront mis à disposition sur demande. Cette initiative est saluée par plusieurs membres du CA. Mme la Provisseure rappelle en revanche que la visièrre est complémentaire au port du masque et qu'elle ne le remplace pas.

Mme VANDEWEGHE, *représentante des personnels enseignants et d'éducation* et Mme NICOLAS-DURAND, *représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, technique, ouvriers et de service* demandent si ces masques seront également distribués en vie scolaire et dans les laboratoires.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX répond par l'affirmative : tous les personnels sont concernés.

Mme LESNÉ, *représentante des personnels enseignants et d'éducation*, s'interroge sur les modalités de distribution des masques et sur la présence ou non de toilettes supplémentaires.

Mme ROUSSET de PINA indique que les masques seront délivrés à l'accueil du personnel. Mme la Proviseure ajoute que des toilettes supplémentaires seront mises en place, notamment en face du bâtiment L, à proximité du HTK.

Les personnels utilisant une tenue de travail devront se changer directement dans le secteur qui leur est attribué afin d'éviter d'encombrer les vestiaires.

M. MOREAU demande des informations quant à l'organisation des salles.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX explique que chaque salle disposera de 15 tables et que l'ensemble sera désinfecté régulièrement.

Au sujet des plans de circulation, Mme ROUSSET de PINA explique que différents balisages seront mis en place selon les niveaux/classes des élèves. Les flux ne se croiseront donc pas ou, le cas échéant, le moins possible.

L'organisation est prévue pour ne pas empiéter sur l'espace des logements de fonction.

Les portes seront ouvertes par avance afin d'éviter que les poignées ne soient touchées régulièrement.

Mme BLANCKAERT, *représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, technique, ouvriers et de service* pose une question sur le fait que les circulations des concours et des cours du pré-bac ne soient pas tout à fait identique. Il y a des barrières sur certains passages pour assurer la circulation du pré-bac. Or ces passages seront utilisés pour les concours.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX répond que les cours iront jusqu'au 20 juin pour le moment et que les flux ne se croiseront pas.

Mme NICOLAS-DURAND demande si un plan sera mis à la disposition de chaque élève.

Mme ROUSSET de PINA annonce qu'un envoi des documents sera effectué via pronote pour les élèves et par mail pour le personnel.

M. BISECCO, *représentant des personnels enseignants et d'éducation*, demande si les chemins seront balisés par des couleurs différentes et si un plan sera affiché à l'entrée du lycée.

Mme ROUSSET de PINA acquiesce.

M. AFKIR, *représentant des élèves*, désire savoir si le garage à vélos sera disponible en cette période.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX annonce que ce ne sera pas le cas car l'entrée Zola, à côté de laquelle se trouve le garage, sera réservée aux concours.

Mme LESNÉ suppose que les enseignants devront surveiller la sortie de leurs élèves en fin de matinée/d'après-midi afin qu'ils ne partent pas tous en même temps.

Mme ROUSSET de PINA indique que ce serait préférable.

Mme la Proviseure rappelle que les classes n'accueilleront que 15 élèves au maximum, ce qui limitera leur nombre dans les couloirs quoi qu'il advienne.

De plus, l'information sera transmise aux enseignants à leur arrivée en début de demi-journée.

Mme LESPINASSE demande si le plan sera expliqué aux élèves lors de leur accueil.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX rappelle que les élèves auront déjà reçu les plans à l'avance et que le balisage est pensé de manière à les forcer à suivre un chemin bien précis.

M.MOREAU propose que des porte-vélos soient installés à l'entrée de l'établissement.

Mme la Proviseure ne pense pas que cela sera possible.

Mme ROUSSET de PINA souligne l'importance du respect du fléchage, de l'emplacement du mobilier ainsi que de la signalisation et ceci également lors des concours CPGE.

M.GATARD, *représentant des parents d'élèves*, imagine que les porte-vélos mentionnés précédemment pourraient être mis à disposition par la Région ou par la ville.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX répète que cela paraît difficile à mettre en place tout en respectant le protocole sanitaire mais que la direction tentera d'y réfléchir.

M.GILET, *représentant des enseignants*, évoque la possibilité de garer les vélos dans le parc du lycée.

Mme la Proviseure indique qu'il ne serait pas possible de surveiller cette zone du lycée en permanence et que la situation serait, par nature, incontrôlable et donc en désaccord avec le protocole sanitaire.

Mme VANDEWEGHE demande si les AED travaillant de 6h15 à 14h15 sont concernés par les mesures de journée continue.

Mme la Proviseure lui indique que c'est le cas.

Mme LESNÉ demande si en période de concours, l'entrée Zola fonctionnera avec le portillon.

Mme ROUSSET de PINA répond que non, seule la grille sera utilisée.

Au sujet des concours, Mme GAUTROT-LAMOUREUX ajoute que les surveillants seront réunis la veille au soir afin de leur expliquer le déroulement des épreuves ainsi que le protocole sanitaire mis en place. Habituellement cette réunion a lieu le matin même des épreuves.

Mme LESNÉ demande à connaître la provenance des surveillants.

M.DUSSON explique qu'outre les enseignants du lycée, certains surveillants viennent de l'ESPE ou de l'ANPE. Il souligne que les retraités sont beaucoup moins nombreux qu'à l'habitude car ils sont considérés comme personne à risque dans cette crise du COVID19.

Mme ROUSSET de PINA présente les mesures en rapport avec la restauration.

Mlle VERRON, représentante des élèves, demande si les lieux de vie dotés de micro-ondes seront ouverts, notamment pour les étudiants dont les concours finissent après la fermeture du réfectoire.

Mme la Provisoire répond qu'ils ne seront pas accessibles.

Mme ROUSSET de PINA complète en disant que les repas seront laissés de côté pour les étudiants ne pouvant les retirer à temps.

Mlle VERRON évoque à nouveau les concours : les étudiants dont les épreuves commencent plus tardivement sont-ils tenus de sortir en même temps que les autres ?

Mme ROUSSET de PINA annonce qu'un service en décalé est en cours de réflexion.

Au sujet de l'internat, M.BISECCO s'interroge quant au fonctionnement de la bagagerie.

Mme ROUSSET de PINA indique que peu de demandes sont à prévoir mais que le point reste à réfléchir. Il se peut que les bagages doivent être laissés au réfectoire.

M. BISECCO fait remarquer qu'ils seront probablement très chargés (oreillers, couettes...) et que cela risque de compliquer les choses.

Mme ROUSSET de PINA approuve et confirme à nouveau son intention d'y réfléchir plus en détail.

Mme LESNÉ demande si le CDI sera ouvert.

Mme ROUSSET de PINA indique qu'il ne sera accessible qu'en cas de retrait de spécimens.

Mme CHESNOY désire savoir si des prêts pourront avoir lieu pendant les vacances.

Mme ROUSSET de PINA répond que c'est envisageable mais qu'il faudra demander confirmation aux enseignants documentalistes.

De manière plus globale, Mme VANDEWEGHE revient sur l'utilisation du film alimentaire à utiliser sur les claviers des ordinateurs. Elle demande si aucune autre alternative plus pratique et écologique ne pourrait être envisagée.

Mme ROUSSET de PINA concède que ce n'est pas très pratique d'utilisation mais que cela lui paraît être l'option la plus sûre.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX renchérit : c'est le plus sûr pour les postes voués à être utilisés par plusieurs personnes.

Mme ROUSSET de PINA rappelle que l'utilisation de lingettes ne serait pas écologique non plus.

Mme LESNÉ fait remarquer que la désinfection et le lavage ne semblent pas suffire.

Mme ROUSSET de PINA rappelle que le protocole indique le contraire.

Mme LESNÉ souligne l'étendue de toutes les précautions qui ont dû être prises par la direction. Cependant, elle confie s'interroger quant au plan de communication auprès des personnels et parents : comment la direction va-t-elle faire vivre ce protocole ? Elle admet ne pas être convaincue que de simples documents suffiront à la mise en place de ce dispositif.

Mme ROUSSET de PINA rappelle qu'il est précisé dans le protocole qu'un accueil auprès de chacun sera réalisé afin de procéder à une explication de vive voix.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX précise que Mme ROUSSET de PINA, les infirmières ainsi que les CPE procéderont à des accueils en décalé avant le début des cours : cela permettra d'éviter les grands rassemblements ainsi que de faire venir les enseignants qui n'en ont pas besoin.

Mme LESNÉ appuie sur le besoin de contact humain, notamment en cette période suivant le confinement.

Mme ROUSSET de PINA explique que pour le retour des agents il y a également eu un accueil en décalé, de vive voix.

M. AFKIR demande si les salles de travaux pratiques seront accessibles lors de la réouverture.

Mme la Provisseure explique que le bâtiment S abritant ces salles sera fermé. Elle avoue comprendre la déception engendrée mais rappelle que la désinfection du matériel sera trop compliquée et génèrera des risques inutiles.

Mlle VERRON demande si le port du masque sera obligatoire lors des concours.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX annonce que les écoles feront parvenir les protocoles des concours aux étudiants mais, quoi qu'il en soit, elle recommande de les garder pendant les épreuves. Elle souligne également qu'une réserve de masques sera mise en place pour les étudiants qui auraient oublié le leur.

17h15 : Mlle VERRON se fait déconnecter. Le nombre de votants passe à 19.

Approbation de l'annexe du Règlement Intérieur :

L'annexe est adoptée à l'unanimité sans modification.

Vote ⇒ contre : 0 - abstention : 0 - pour : 19

Mme BLANCKAERT demande si des directives officielles ont été émises au sujet des horaires de travail des agents de laboratoires.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX et Mme ROUSSET de PINA expliquent que la gestion se fait en interne afin d'éviter que trop de monde soit présent en même temps.

Mme LESNÉ souligne l'importance du chef d'établissement lors d'une telle période.

Mme la Proviseure indique que la direction tente de faire le maximum pour que la reprise se fasse le mieux possible et qu'elle s'efforce, notamment, de renouer le lien partiellement perdu avec tous lors du confinement.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX remercie Mme ROUSSET de PINA pour le travail accompli et rappelle qu'il sera crucial de tirer des leçons des possibles lacunes du protocole afin de pouvoir l'améliorer au fur et à mesure.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 17h30**

RAPPEL : le procès-verbal du conseil d'administration, les actes du conseil d'administration et les actes du chef d'établissement peuvent être consultés, dans l'espace professeur sous le panneau conseil d'administration, dans le classeur dédié

Emargements